



LA COMMISSION CONCORDATAIRE CONCERNANT LES ENTREPRISES DE SECURITE (CES)



Demande d'autorisation concordataire ou de renouvellement quadriennal

(Concordat du 18 octobre 1996 sur les entreprises de sécurité)

Canton :

Entreprise (raison sociale) :

Adresse et localité :

Requiert : nouvelle autorisation

renouvellement quadriennal

éché le :

En qualité de : **AGENT-E DE SÉCURITÉ (ART. 5 – 9 – 10)**

RESPONSABLE (ART. 8)

CHEF-FE DE SUCCURSALE (ART. 9)

REQUÉRANT-E

Nom(s) - (selon pièce officielle) :

Prénom(s) :

Nom(s) de naissance :

Date et lieu de naissance : à

Origine (commune/canton/pays) :

Autre profession :

Etat civil :

Domicile principal
(NPA + localité + adresse complète) :

Depuis :

Domicile(s) antérieur(s) : inscrire au verso ou sur liste en annexe (10 dernières années)

Téléphone portable :

Privé :

Adresse email privée :

Avez-vous fait ou faites-vous l'objet d'une procédure pénale ? (10 dernières années) : Oui Non

Autorisation(s) antérieure(s) ou existante(s)
(Canton et numéro de carte) :

Autorisation limitée : Manifestation :
(Uniquement pour l'agent-e) Période : au

ANNEXES À LA DEMANDE

carte concordataire à renouveler,

toutes les pièces selon document « Pièces à joindre aux demandes d'autorisation concordataire »

Lieu :

Date :

Par sa signature, le/la candidat-e consent à ce que l'autorité fasse état, si nécessaire, **durant la procédure** et/ou dans la décision, de données ressortant des dossiers de police, administratifs et judiciaires, y compris de la juridiction pénale des mineurs. Il/elle est informé-e qu'il/elle est tenu-e de collaborer à la vérification, par l'autorité, des conditions auxquelles l'autorisation d'engager est soumise, en particulier en ce qui concerne l'annonce de ses antécédents et l'appréciation de son honorabilité. Son attention est expressément attirée sur le fait que la rétention d'informations, la communication d'informations fausses et le refus de communication de certaines pièces l'exposent à un rejet pur et simple de la demande.

Le/la candidat-e est également formellement prévenu-e que la production de documents faux ou contenant des informations qui se révéleraient fausses l'expose au rejet sans autre motif de la demande, ainsi qu'à une éventuelle dénonciation pénale pour faux dans les titres ou faux dans les certificats (art. 251 et 252 CP).

Timbre de l'entreprise et **signature** du/de la titulaire de l'autorisation d'exploiter (art. 8) ou de l'employeur (art. 5-9-10) :

Signature du/de la candidat-e :



LA COMMISSION CONCORDATAIRE CONCERNANT LES ENTREPRISES DE SECURITE (CES)



Pièces à joindre aux demandes d'autorisation concordataire

(Concordat du 18 octobre 1996 sur les entreprises de sécurité)

Les pièces produites en annexe à la demande doivent dater de **moins de trois mois**.

Pièces à joindre à la demande d'autorisation d'exercer

copie d'une pièce d'identité et pour les étrangers-ères, de l'autorisation de séjour ou de l'autorisation d'établissement	
une photographie (deux pour Vaud) en couleurs, récente et coupée au format passeport 3.5 x 4.5 cm	
attestation officielle du domicile légal	
certificat de capacité pour l'exercice des droits civils de l'autorité de protection de l'adulte du lieu du domicile légal	ⓘ
extrait du registre des poursuites (5 dernières années)*	ⓘ
casier judiciaire suisse	ⓘ
copie de l'autorisation d'exercer comme agent-e de sécurité délivrée par un canton non-signataire du concordat (art. 10)	
copie du permis de port d'arme délivrée par un canton non-signataire du concordat (art. 10)	
copies des éventuelles décisions pénales rendues concernant l'intéressé-e (10 dernières années)	
autres	

ⓘ et/ou une pièce étrangère équivalente

* L'employeur confirme, par cet envoi, qu'il a pris connaissance de l'extrait de poursuites. Il est informé que la solvabilité n'est plus une condition requise pour l'engagement d'un agent de sécurité (décision de la CLDJP du 3 novembre 2022) et que l'extrait de poursuite ne sera ni analysé ni pris en compte par l'autorité.

Pièces complémentaires à la demande d'autorisation d'exploiter

attestation écrite de la société concernant la/les personne(s) responsable(s) (art. 7 al. 3)
extrait du registre du commerce (pour les entreprises inscrites)
extrait du registre des poursuites et des faillites pour l'entreprise (5 dernières années)*
une attestation de l'assurance en responsabilité civile (RC entreprise)
description du matériel utilisé (art. 20)
s'il s'agit d'une personne morale, statuts de la société ou contrat de société (copie)
autorisation de pratiquer délivrée par un canton non signataire du Concordat (LMI) (art. 10)

* L'exigence de solvabilité reste requise pour le responsable d'entreprise.

Pour plus d'informations, se référer à la check-list d'aide du CES

LA COMMISSION CONCORDATAIRE CONCERNANT LES ENTREPRISES DE SECURITE (CES)

Check-list d'aide concernant les pièces à joindre à la demande d'autorisation / renouvellement quadriennal

(Concordat du 18 octobre 1996 sur les entreprises de sécurité)

Informations importantes

- Les **documents originaux** exigés pour la constitution du dossier doivent être **datés de moins de trois mois**. La date de réception par l'autorité compétente faisant foi.
- Le **nom de famille** et la **date de naissance** qui figurent sur tous les documents du dossier de candidature doivent être **orthographiés selon les données de la pièce d'identité**.
- Concernant le **nom de naissance**, tous les documents du dossier doivent en principe indiquer le même nom que celui qui figure sur la pièce d'identité, et non le nom d'usage.
- Les documents annexés qui ne sont pas en langue française, allemande, italienne, anglaise, portugaise et/ou espagnole doivent être obligatoirement accompagnés d'une **traduction officielle**.

1. Suisse-sse avec domicile légal en Suisse

- 2 photos couleurs récentes et coupées au format passeport (3.5 x 4.5 cm)
- Copie d'une pièce d'identité (recto-verso)
- Attestation officielle du domicile légal (ou bulletin de vote pour les résident-e-s genevois-es)
- Liste des domiciles officiels des 10 dernières années
- Certificat de capacité pour l'exercice des droits civils de l'autorité de protection de l'adulte du lieu du domicile légal
- Extrait du casier judiciaire suisse
- Extrait du registre des poursuites des 5 dernières années
- Copies des éventuelles décisions pénales rendues concernant le/la candidat-e, y compris lorsqu'il/elle était mineur-e, tous pays confondus
- Copie de l'autorisation d'exercer comme agent-e de sécurité délivrée par un canton non signataire du Concordat (uniquement pour les art. 10 CES)
- Copie du permis de port d'arme délivré par un canton non signataire du Concordat (uniquement pour les art. 10 CES)

- **En cas de renouvellement**

- Carte d'agent-e de sécurité

- **Si le/la candidat-e a résidé dans un autre pays durant les 10 dernières années :**
 - Si France, se référer à la page 4 de la check-list
 - Si UE/AELE (sauf France), se référer à la page 7 de la check-list
 - Si autres pays, fournir les pièces étrangères équivalentes

Cette liste est non exhaustive, l'autorité compétente peut être amenée à tout moment à demander des documents complémentaires pour les besoins de l'enquête.

LA COMMISSION CONCORDATAIRE CONCERNANT LES ENTREPRISES DE SECURITE (CES)

Check-list d'aide concernant les pièces à joindre à la demande d'autorisation / renouvellement quadriennal

(Concordat du 18 octobre 1996 sur les entreprises de sécurité)

2. Etranger-ère UE / AELE avec domicile légal en Suisse

- 2 photos couleurs récentes et coupées au format passeport (3.5 x 4.5 cm)
- Copie d'une pièce d'identité (recto-verso)
- Copie du permis de séjour ou d'établissement (ou de la demande adressée au service compétent)
- Attestation officielle du domicile légal (ou bulletin de vote pour les résident-e-s genevois-es)
- Liste des domiciles officiels des 10 dernières années
- Certificat de capacité pour l'exercice des droits civils de l'autorité de protection de l'adulte du lieu du domicile légal
- Extrait du casier judiciaire suisse
- Extrait du registre des poursuites des 5 dernières années
- Copies des éventuelles décisions pénales rendues concernant le/la candidat-e, y compris lorsqu'il/elle était mineur-e, tous pays confondus
- Copie de l'autorisation d'exercer comme agent-e de sécurité délivrée par un canton non signataire du Concordat (uniquement pour les art. 10 CES)
- Copie du permis de port d'arme délivré par un canton non signataire du Concordat (uniquement pour les art. 10 CES)

➤ **En cas de renouvellement**

- Carte d'agent-e de sécurité

➤ **Si le/la candidat-e a résidé dans un autre pays durant les 10 dernières années :**

- Si France, se référer à la page 6 de la check-list
- Si UE/AELE (sauf France), se référer à la page 8 de la check-list
- Si autres pays, fournir les pièces étrangères équivalentes

Cette liste est non exhaustive, l'autorité compétente peut être amenée à tout moment à demander des documents complémentaires pour les besoins de l'enquête.

LA COMMISSION CONCORDATAIRE CONCERNANT LES ENTREPRISES DE SECURITE (CES)

Check-list d'aide concernant les pièces à joindre à la demande d'autorisation / renouvellement quadriennal

(Concordat du 18 octobre 1996 sur les entreprises de sécurité)

3. Etranger-ère hors UE / AELE avec domicile légal en Suisse

- 2 photos couleurs récentes et coupées au format passeport (3.5 x 4.5 cm)
- Copie d'une pièce d'identité (recto-verso)
- Copie du permis d'établissement ou permis de séjour délivré depuis plus de 2 ans
- Attestation officielle du domicile légal (ou bulletin de vote pour les résident-e-s genevois-es)
- Liste des domiciles officiels des 10 dernières années
- Certificat de capacité pour l'exercice des droits civils de l'autorité de protection de l'adulte du lieu du domicile légal
- Extrait du casier judiciaire suisse
- Extrait du registre des poursuites des 5 dernières années
- Copies des éventuelles décisions pénales rendues concernant le/la candidat-e, y compris lorsqu'il/elle était mineur-e, tous pays confondus
- Copie de l'autorisation d'exercer comme agent-e de sécurité délivrée par un canton non signataire du Concordat (uniquement pour les art. 10 CES)
- Copie du permis de port d'arme délivré par un canton non signataire du Concordat (uniquement pour les art. 10 CES)

➤ **En cas de renouvellement**

- Carte d'agent-e de sécurité

➤ **Si le/la candidat-e a résidé dans un autre pays durant les 10 dernières années :**

- Si France, se référer à la page 6 de la check-list
- Si UE/AELE (sauf France), se référer à la page 8 de la check-list
- Si autres pays, fournir les pièces étrangères équivalentes

Cette liste est non exhaustive, l'autorité compétente peut être amenée à tout moment à demander des documents complémentaires pour les besoins de l'enquête.

LA COMMISSION CONCORDATAIRE CONCERNANT LES ENTREPRISES DE SECURITE (CES)

Check-list d'aide concernant les pièces à joindre à la demande d'autorisation / renouvellement quadriennal

(Concordat du 18 octobre 1996 sur les entreprises de sécurité)

4. Suisse-sse avec domicile légal en France

- 2 photos couleurs récentes et coupées au format passeport (3.5 x 4.5 cm)
- Copie d'une pièce d'identité (recto-verso)
- Liste des domiciles officiels des 10 dernières années
- Justificatif de domicile récent (par ex. facture de téléphone, d'électricité, de gaz ou d'eau)
- Certificat de non inscription au répertoire civil français¹
- Attestation de la banque de France (FICP – FCC)
- Bulletin numéro 3
- Extrait du casier judiciaire suisse
- Copie intégrale du livret de famille
- Copies des éventuelles décisions pénales rendues concernant le/la candidat-e, y compris lorsqu'il/elle était mineur-e, tous pays confondus
- Copie de l'autorisation d'exercer comme agent-e de sécurité délivrée par un canton non signataire du Concordat (uniquement pour les art. 10 CES)

➤ **En cas de renouvellement**

- Carte d'agent-e de sécurité

➤ **Si le/la candidat-e a résidé dans un autre pays durant les 10 dernières années :**

- Si en Suisse, se référer à la page 1 de la check-list
- Si UE/AELE (sauf France), se référer à la page 7 de la check-list
- Si autres pays, fournir les pièces étrangères équivalentes

¹ Si la personne est née sur le territoire français, elle n'a pas besoin du certificat de non inscription au répertoire civil, l'acte de naissance français (copie intégrale ou extrait avec filiation) suffit.

Cette liste est non exhaustive, l'autorité compétente peut être amenée à tout moment à demander des documents complémentaires pour les besoins de l'enquête.

LA COMMISSION CONCORDATAIRE CONCERNANT LES ENTREPRISES DE SECURITE (CES)

Check-list d'aide concernant les pièces à joindre à la demande d'autorisation / renouvellement quadriennal

(Concordat du 18 octobre 1996 sur les entreprises de sécurité)

5. Français-e avec domicile légal en France

- 2 photos couleurs récentes et coupées au format passeport (3.5 x 4.5 cm)
- Copie d'une pièce d'identité (recto-verso)
- Acte de naissance intégral ou équivalence avec filiation du pays d'origine
- Copie de la demande du permis de travail ou du permis de travail valable
- Liste des domiciles officiels des 10 dernières années
- Justificatif de domicile récent (par ex. facture de téléphone, d'électricité, de gaz ou d'eau)
- Attestation de la banque de France (FICP – FCC)
- Bulletin numéro 3
- Extrait du casier judiciaire suisse
- Copies des éventuelles décisions pénales rendues concernant le/la candidat-e, y compris lorsqu'il/elle était mineur-e, tous pays confondus

➤ **En cas de renouvellement**

- Carte d'agent-e de sécurité

➤ **Si le/la candidat-e a résidé dans un autre pays durant les 10 dernières années :**

- Si en Suisse, se référer à la page 2 de la check-list
- Si UE/AELE (sauf France), se référer à la page 8 de la check-list
- Si autres pays, fournir les pièces étrangères équivalentes

Cette liste est non exhaustive, l'autorité compétente peut être amenée à tout moment à demander des documents complémentaires pour les besoins de l'enquête.

LA COMMISSION CONCORDATAIRE CONCERNANT LES ENTREPRISES DE SECURITE (CES)

Check-list d'aide concernant les pièces à joindre à la demande d'autorisation / renouvellement quadriennal

(Concordat du 18 octobre 1996 sur les entreprises de sécurité)

6. Etranger-ère UE/AELE avec domicile légal en France

- 2 photos couleurs récentes et coupées au format passeport (3.5 x 4.5 cm)
- Copie d'une pièce d'identité (recto-verso)
- Acte de naissance intégral ou équivalence avec filiation du pays d'origine
- Copie de la demande du permis de travail ou du permis de travail valable
- Liste des domiciles officiels des 10 dernières années
- Justificatif de domicile récent (par ex. facture de téléphone, d'électricité, de gaz ou d'eau)
- Certificat de non inscription au répertoire civil français¹
- Attestation de la banque de France (FICP – FCC)
- Bulletin numéro 3
- Extrait du casier judiciaire suisse
- Copies des éventuelles décisions pénales rendues concernant le/la candidat-e, y compris lorsqu'il/elle était mineur-e, tous pays confondus

➤ **En cas de renouvellement**

- Carte d'agent-e de sécurité

➤ **Si le/la candidat-e a résidé dans un autre pays durant les 10 dernières années :**

- Si en Suisse, se référer à la page 3 de la check-list
- Si UE/AELE (sauf France), se référer à la page 8 de la check-list
- Si autres pays, fournir les pièces étrangères équivalentes

¹ Si la personne est née sur le territoire français, elle n'a pas besoin du certificat de non inscription au répertoire civil, l'acte de naissance français (copie intégrale ou extrait avec filiation) suffit.

Cette liste est non exhaustive, l'autorité compétente peut être amenée à tout moment à demander des documents complémentaires pour les besoins de l'enquête.

LA COMMISSION CONCORDATAIRE CONCERNANT LES ENTREPRISES DE SECURITE (CES)

Check-list d'aide concernant les pièces à joindre à la demande d'autorisation / renouvellement quadriennal

(Concordat du 18 octobre 1996 sur les entreprises de sécurité)

7. Suisse-sse avec domicile légal dans l'UE / AELE (sauf en France)

- 2 photos couleurs récentes et coupées au format passeport (3.5 x 4.5 cm)
- Copie d'une pièce d'identité (recto-verso)
- Liste des domiciles officiels des 10 dernières années
- Attestation officielle du domicile légal
- Equivalence de l'attestation de l'autorité de protection de l'adulte suisse
- Equivalence de l'extrait du registre des poursuites suisse des 5 dernières années
- Extrait du casier judiciaire suisse
- Extrait du casier judiciaire original du pays de domicile
- Copies des éventuelles décisions pénales rendues concernant le/la candidat-e, y compris lorsqu'il/elle était mineur-e, tous pays confondus

➤ **En cas de renouvellement**

- Carte d'agent-e de sécurité

➤ **Si le/la candidat-e a résidé dans un autre pays durant les 10 dernières années :**

- Si en Suisse, se référer à la page 3 de la check-list
- Si France, se référer à la page 6 de la check-list
- Si autres pays, fournir les pièces étrangères équivalentes

Cette liste est non exhaustive, l'autorité compétente peut être amenée à tout moment à demander des documents complémentaires pour les besoins de l'enquête.

LA COMMISSION CONCORDATAIRE CONCERNANT LES ENTREPRISES DE SECURITE (CES)

Check-list d'aide concernant les pièces à joindre à la demande d'autorisation / renouvellement quadriennal

(Concordat du 18 octobre 1996 sur les entreprises de sécurité)

8. Etranger-ère UE/AELE avec domicile légal dans l'UE / AELE (sauf en France)

- 2 photos couleurs récentes et coupées au format passeport (3.5 x 4.5cm)
- Copie d'une pièce d'identité (recto-verso)
- Copie de la demande du permis de travail ou du permis de travail valable
- Liste des domiciles officiels des 10 dernières années
- Attestation officielle du domicile légal
- Equivalence de l'attestation de l'autorité de protection de l'adulte suisse
- Equivalence de l'extrait du registre des poursuites suisse des 5 dernières années
- Extrait du casier judiciaire suisse
- Extrait du casier judiciaire original du pays de domicile
- Copies des éventuelles décisions pénales rendues concernant le/la candidat-e, y compris lorsqu'il/elle était mineur-e, tous pays confondus

➤ **En cas de renouvellement**

- Carte d'agent-e de sécurité

➤ **Si le/la candidat-e a résidé dans un autre pays durant les 10 dernières années :**

- Si en Suisse, se référer à la page 3 de la check-list
- Si France, se référer à la page 6 de la check-list
- Si autres pays, fournir les pièces étrangères équivalentes

Cette liste est non exhaustive, l'autorité compétente peut être amenée à tout moment à demander des documents complémentaires pour les besoins de l'enquête.